



## ASSOCIATION HOSPITALIERE DE CAMPBON

Rue Saint Martin  
44 750 CAMPBON

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fabrice BRANGEON  
Corinne GUIBERT  
Benoît d'ARGENTRE  
Thierry DROUIN  
Experts-Comptables  
Commissaires aux comptes

Jean-Michel TALAGAS  
Expert-Comptable

## ASSOCIATION HOPISTALIERE DE CAMPBON

### Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'Association HOSPITALIERE DE CAMPBON,

#### 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association HOSPITALIERE DE CAMPBON à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### 2. Fondement de l'opinion

##### *Référentiel audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **3. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note *Changement de méthode comptable* de l'annexe des comptes annuels concernant le premier exercice d'application des règlements ANC n° 2018-06 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

### **4. Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **5. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

### **6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **7. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Vertou, le 11 juin 2021  
Le Commissaire aux comptes

  
BDO NANTES  
représentée par Fabrice BRANGEON

# ASSOCIATION HOSPITALIERE DE CAMPBON

**Bilan - Compte de résultat - Annexe**

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

Bilan Actif	Brut	Amort. & Dépréciations	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	13 867	11 489	2 378	4 024
Droit au bail	-	-	-	-
Fonds statutaires	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	7 728	515	7 213	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	190 704	151 385	39 319	51 813
Constructions	7 957 506	3 485 768	4 471 738	4 671 450
Installations techniques, matériels et outillages industriels	690 696	446 754	243 941	194 888
Autres immobilisations corporelles	307 894	170 100	137 794	128 575
Immobilisations corporelles en cours	294 220	-	294 220	11 973
Avances et acomptes	1 350	-	1 350	1 794
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	265 347	-	265 347	262 868
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Total I</b>	<b>9 729 311</b>	<b>4 266 010</b>	<b>5 463 301</b>	<b>5 327 384</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	5 158	-	5 158	400
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	140
<b>Créances</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	4 023	-	4 023	6 105
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances	291 741	-	291 741	63 594
<b>Autres postes de l'actif circulant</b>				
Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	1 809 264	-	1 809 264	2 014 275
Disponibilités	608 092	-	608 092	688 331
Charges constatés d'avance	31 651	-	31 651	17 276
<b>Total II</b>	<b>2 749 928</b>	<b>-</b>	<b>2 749 928</b>	<b>2 790 122</b>
Frais d'émission des emprunts	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif (V)	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>12 479 239</b>	<b>4 266 010</b>	<b>8 213 229</b>	<b>8 117 506</b>

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents  
autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

Bilan Passif	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		373 631
Fonds propres sans droit de reprise	339 762	
Première situation nette établie	32 702	-
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres	307 060	
Fonds associatifs avec droit de reprise		3 521 726
Fonds propres avec droit de reprise	-	
Fonds statutaires	-	-
Réserves	648 556	648 556
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	648 556	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projets de l'entité	648 556	648 556
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	1 572 974	96 022
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 527 402	
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	125 334	4 391
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	133 098	-
<b>Situation nette (sous-total)</b>	2 686 626	4 443 500
Subventions d'investissement	1 806 575	6 312
Provisions réglementées	402 808	499 577
<b>Total I</b>	<b>4 896 009</b>	<b>4 949 390</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	-	109 564
Fonds dédiés	287 741	
<b>Total II</b>	<b>287 741</b>	<b>109 564</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	259 854	234 799
<b>Total III</b>	<b>259 854</b>	<b>234 799</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 160 988	2 314 013
Emprunts et dettes financières diverses	45 882	47 254
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	18 066	21 002
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 972	73 110
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	360 539	332 754
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	65 416	-
Autres dettes	31 762	29 987
Produits constatés d'avance	-	5 634
<b>Total IV</b>	<b>2 769 625</b>	<b>2 823 753</b>
Écarts de conversion passif (V)	-	-
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>8 213 229</b>	<b>8 117 506</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 014 006	2 158 075
Dont à moins d'un an (a)	737 553	644 676
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	0	70
Production vendue de biens et services		2 858 207
Subvention d'exploitation		400
Ventes de biens et de services	73 896	
Ventes de biens	0	0
Dont ventes de dons en nature	0	0
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	10 455	
Ventes de prestations de services	0	0
<i>Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Produits de tiers financeurs	3 068 568	
Concours publics et subventions d'exploitation	3 066 590	
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	3 055 273	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public	1 979	0
Dons manuels	1 979	0
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurances-vie	0	0
Contributions financières	0	0
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	8 282	54 972
Utilisation des fonds dédiés	24 626	0
Autres produits	18 840	25 661
<b>Total I</b>	<b>3 194 213</b>	<b>2 939 310</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	0	0
Variation des stocks	0	0
Autres achats et charges externes	515 057	553 214
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	152 497	152 249
Salaires et traitements	1 551 274	1 418 598
Charges sociales	472 716	502 926
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	331 088	341 795
Dotations aux provisions	25 055	3 358
Reports en fonds dédiés	88 605	0
Autres charges	2 423	2 371
<b>Total II</b>	<b>3 138 714</b>	<b>2 974 509</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>55 499</b>	<b>-35 199</b>

**Compte de résultat**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	18 302	18 301
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Total III</b>	<b>18 302</b>	<b>18 301</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	37 595	44 128
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Total IV</b>	<b>37 595</b>	<b>44 128</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-19 293</b>	<b>-25 828</b>

## Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>36 206</b>	<b>-61 027</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	23 001	47 606
Sur opérations en capital	89 998	570
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	17 115
<b>Total V</b>	<b>112 998</b>	<b>65 291</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	2 300	0
Sur opérations en capital	3 268	635
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 428	82 338
<b>Total VI</b>	<b>22 996</b>	<b>82 973</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>90 002</b>	<b>-17 682</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	874	1 379
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)		75 696
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
<b>Total des produits (I+III+V+IX)</b>	<b>3 325 513</b>	<b>3 098 599</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)</b>	<b>3 200 179</b>	<b>3 102 990</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>125 334</b>	<b>-4 391</b>
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>133 098</i>	

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## **Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre**

L'association, a but non lucratif, a pour objet principal d'héberger et d'apporter une aide sous quelque forme que ce soit à des personnes qui, en raison de leur âge et de leur santé ne peuvent subvenir seules à leurs besoins.

Pour réaliser son objet l'Association pourra acheter, construire, louer ou gérer tous terrains et constructions et accepter tous legs et généralement entreprendre toutes actions nécessaires à la réalisation de son objet.

L'association gère :

- l'E.H.P.A.D. "Résidence Saint Martin" (Établissement d'Hébergement pour Personnes Dépendantes) qui est un établissement privé à but non lucratif et est situé au siège de l'association. Il accueille 79 personnes en hébergement permanent, dont 14 résidents en unité protégée.

- Le Hameau Saint Martin qui est un ensemble de 9 logements réservés à des personnes âgées autonomes seules ou en couple.

## Faits caractéristiques d'importance significative

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

---

#### Changement de méthode comptable

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application de ces nouveaux règlements s'effectue de manière retrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice. L'impact concerne les postes suivants :

- Postes de provisions réglementées
- Postes de fonds propres et de reports à nouveau
- Postes subventions d'investissements
- Postes fonds dédiés

Le détail de l'application de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe, au niveau des informations relatives aux postes concernés.

## Faits caractéristiques d'importance significative

### Autres faits essentiels de l'exercice

---

#### Conséquences de l'événement Covid19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des associations. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Conditions particulières d'activité pendant la période :

- L'E.H.P.A.D. est resté en activité sur toute la durée de l'exercice 2020
- Les financements des autorités administratives ont été maintenus même en cas de baisse d'activité comme prévu dans l'ordonnance n°2020-13 du 25 mars 2020.
- Les charges supplémentaires liées à la crise sanitaires ont été financées par les autorités administratives

#### Méthodologie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Cette approche est particulièrement adaptée :

- Lorsque le niveau d'incertitude, notamment du fait d'un manque de recul par rapport à l'événement, reste élevé et rend une démarche d'ensemble délicate
- Lorsqu'il est difficile de mesurer les impacts de l'événement par rapport à une référence aisément utilisable sur les différents postes de produits et de charges
- Lorsque les interactions entre incidences sur les produits et incidences sur les charges sont complexes, notamment en termes d'hypothèses et de jugement, et donc difficiles à mettre en cohérence
- Lorsque l'entité souhaite privilégier une communication elle aussi ciblée

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

#### Impacts de l'événements Covid-19

##### Impacts sur les produits

Financements complémentaires de l'ARS pour perte d'activité	19 690 €
Financements complémentaires de l'ARS pour charges supplémentaires	84 451 €
Financements complémentaires du Département (pour le soutien psychologique)	1 975 €

##### Impacts sur les charges

Autres achats et charges externes supplémentaires	6 935 €
Charges de personnel supplémentaires	77 516 €

## Règles et méthodes comptables

Désignation : ASS. HOSPITALIERE DE CAMPBON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 8 213 229 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 125 334 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et du règlement n°2019-04 de l'ANC relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

---

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Terrains et aménagements :	50 ans
* Constructions :	2 à 50 ans
* Agencements des constructions :	10 à 30 ans
* Installations techniques :	5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels :	2 à 10 ans
* Matériel de transport :	4 à 5 ans
* Matériel de bureau :	2 à 5 ans
* Matériel informatique :	3 ans
* Mobilier :	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

### Titres de participation

---

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **Règles et méthodes comptables**

### **Provisions**

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Autres postes d'immobilisations corporelles	16 355	7 728	2 488	21 595
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16 355</b>	<b>7 728</b>	<b>2 488</b>	<b>21 595</b>
- Terrains	195 354	5 469	10 120	190 703
- Constructions sur sol propre	4 300 291			4 300 291
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.	3 620 062	37 154		3 657 216
- Installations techniques, matériel et outillage	592 344	101 512	3 160	690 696
- Installations générales, agencements aménag. divers				0
- Matériel de transport	94 673	483		95 156
- Matériel de bureau et informatique mobilier	196 585	33 643	17 492	212 736
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours	11 973	294 220	11 973	294 220
- Avances et acomptes	1 794	1 350	1 794	1 350
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9 013 076</b>	<b>473 832</b>	<b>44 539</b>	<b>9 442 369</b>
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	262 868	2 479		265 347
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>262 868</b>	<b>2 479</b>	<b>0</b>	<b>265 347</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>9 292 299</b>	<b>484 039</b>	<b>47 027</b>	<b>9 729 311</b>

Les constructions de la résidence (1ère tranche terminée le 01/11/2008, 2ème tranche terminée le 10/10/2009 et 3ème tranche terminée le 09/08/2010) sont ventilées par composants.

La construction du Hameau St Martin (terminée le 1/10/2018) est ventilée par composants

## Notes sur le bilan

## Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 330	2 162	2 488	12 004
- Concessions brevets licences marques logiciels				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>12 330</b>	<b>2 162</b>	<b>2 488</b>	<b>12 004</b>
- Terrains	143 542	15 180	7 337	151 385
- Constructions sur sol propre	1 774 380	101 348		1 875 728
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.	1 474 523	135 517		1 610 040
- Installations techniques, matériel et outillage	397 456	51 973	2 675	446 754
- Installations générales, agencements aménag. divers				0
- Matériel de transport	34 606	4 360		38 966
- Matériel de bureau et informatique mobilier	128 078	20 548	17 492	131 134
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 952 585</b>	<b>328 925</b>	<b>27 505</b>	<b>4 254 006</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 964 915</b>	<b>331 087</b>	<b>29 992</b>	<b>4 266 010</b>

Pour la première tranche des constructions terminée en 2008, la deuxième tranche terminée en 2009 et pour la troisième tranche terminée en 2010, les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Structure(gros oeuvre, charpente, couverture, équipement solaire..) : 50 ans
- Installations électriques, chauffage, plomberie : 30 ans
- Réalisation cloisons, plafonds suspendus et menuiserie bois : 30 ans
- Ascenceurs : 10 ans
- Réalisation peinture et revêtements de sols : 10 ans

Pour la construction du Hameau St Martin, les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Structure et réseaux (gros oeuvre, charpente, couverture..) : 20 à 50 ans
- Installations et agencements (peinture, sols, menuiseries..) : 10 à 20 ans

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

---

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 327 415 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances clients et comptes rattachés	4 023	4 023	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres	291 741	291 741	
Charges constatées d'avance	31 651	31 651	
<b>Total</b>	<b>327 415</b>	<b>327 415</b>	<b>0</b>

Prêts accordés en cours d'exercice  
 Prêts récupérés en cours d'exercice

#### Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	633
Personnel - produits à recevoir	3 122
Charges sociales - produit à recevoir	
Etat - produits à recevoir	167 454
Divers - produits à recevoir	62 233
Disponibilités - produits à recevoir	5 858
<b>Total</b>	<b>239 300</b>

## Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
	Montant global avant règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Impacts des règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 au 01/01/ 2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	373 631	-373 631	0				0
Fonds propres sans droit de reprise		339 669	339 669		94		339 762
Fonds associatifs avec droit de reprise	3 521 726	-3 521 726	0				0
Fonds propres avec droit de reprise			0				0
Ecart de réévaluation sur biens sans droits de reprise			0				0
Réserves	648 556		648 556				648 556
<i>dont réserves des activités sociales et medico-sociales sous gestion contrôlée</i>	648 556		648 556				648 556
Report à nouveau	-96 022	1 673 387	1 577 365	-4 391			1 572 974
<i>dont report à nouveau des activités sociales et medico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-152 208	1 673 387	1 521 180	6 222			1 527 402
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 391		-4 391	4 391	125 334		125 334
<i>dont résultat des activités sociales et medico-sociales sous gestion contrôlée</i>	6 222		6 222	-6 222	133 098		133 098
<b>Situation nette</b>	<b>4 443 500</b>	<b>-1 882 301</b>	<b>2 561 199</b>	<b>0</b>	<b>125 428</b>	<b>0</b>	<b>2 686 627</b>
Fonds propres consommables			0				0
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	6 312		6 312				6 312
Subventions d'investissement		1 882 302	1 882 302		7 959	89 998	1 800 263
Provisions réglementées	499 577	-114 197	385 380		17 428		402 808

## Notes sur le bilan

## Tableau de variation des fonds propres

Droit des propriétaires - comodat			0				0
<b>TOTAL</b>	<b>4 949 389</b>	<b>-114 197</b>	<b>4 835 192</b>	<b>0</b>	<b>150 815</b>	<b>89 998</b>	<b>4 896 009</b>

L'application des règlement ANC 2018-06 et 2019-04 ont généré des retraitements liés à des changements de méthode comptables et des reclassements au sein du poste "Fonds propres" :

- Enregistrement de changements de méthode comptable avec impact sur le poste « Report à nouveau». Le détail de l'application rétrospective de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe, au niveau des informations relatives au poste concerné.

- Reclassement au sein des rubriques constituant le poste "fonds propres" du bilan. Il s'agit de mouvements de poste à poste, sans impact sur le "Report à nouveau"

## Notes sur le bilan

### Tableau de variation des fonds propres (suite)

---

#### FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE

Ils correspondent à :

- Valeur du patrimoine intégré : 32 702 €
- des autres fonds propres anciens : 307 060 €

#### RESERVES

Elles correspondent à :

- Excédent affecté à l'investissement section Hébergement : 290 273 €
- Réserves de compensation des déficits : 358 283 €
  - dont section hébergement : 117 444 €
  - dont section dépendance : 141 502 €
  - dont section soins : 76 129 €
- Réserve de compensation de charges amortissement section dépendance : 23 208€

#### REPORT A NOUVEAU

Ils correspondent à :

- Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée : 1 527 402 €
  - dont report à nouveau avant cpom : 133 052 €
    - dont section hébergement : 102 316 €
    - dont section dépendance : 720 €
    - dont section soins : 30 016 €
  - dont report à nouveau après cpom : 6 222 €
    - dont section hébergement : 5 380 €
    - dont section dépendance : 842 €
    - dont section soins : 0 €
  - dont Report à nouveau des charges rejetées par l'autorité de tarification : - 152 208€
    - dont section hébergement : - 130 818 €
    - dont section dépendance : - 344 €
    - dont section soins : - 21 046 €
- dont retraitement des subventions affectées à des biens renouvelables (anciens comptes 1026 et 1036): 1 540 335 €
- Report à nouveau des autres activités (le hameau Saint Martin) : 45 572 €

**Notes sur le bilan****Résultat effectif global de l'entité**

---

<b>TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE</b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
RESULTAT COMPTABLE :	125 334	-4 391
Reprise du résultat antérieur	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	125 334	-4 391
dont résultat effectif sous gestion propre	-7 764	-10 613
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	133 098	6 222

Résultats en instance d'affectation :

- *Résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée* : 133 098 €
  - *dont section hébergement* : 144 057 €
  - *dont section dépendance* : 1 636 €
  - *dont section soins* : - 12 595 €
- *Résultat des autres activités (le hameau Saint Martin)* : - 7 764 €

## Notes sur le bilan

## Subventions d'investissement

Tableau de retraitement des subventions d'investissement

	A l'ouverture de l'exercice	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		
	Montant global	Montant nominal global (compte 131 ou 138)	Quotes-parts qui auraient dû être virées au résultat d'exercices antérieurs (via RAN et compte 139)	Montant global restant à virer au résultat
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	3 422 637	3 422 637	1 540 335	1 882 302

Tableau des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 et n°2019-04	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 et n°2019-04	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06 et n°2019-04	Augmentation	Diminution	Montant global
<b>Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables</b>						
Montant nominal :						
Affectés à des biens non renouvelables	6 844			7 959		14 803
Affectés à des biens renouvelables		1 882 302	1 882 302			1 882 302
<b>TOTAL</b>	<b>6 844</b>	<b>1 882 302</b>	<b>1 882 302</b>	<b>7 959</b>	<b>0</b>	<b>1 897 105</b>
Quotes-parts virées au résultat :						
Affectés à des biens non renouvelables	532			1 921		2 453
Affectés à des biens renouvelables		1 540 335	1 540 335	88 077		88 077
<b>TOTAL</b>	<b>532</b>	<b>1 540 335</b>	<b>1 540 335</b>	<b>89 998</b>	<b>0</b>	<b>90 530</b>

## Notes sur le bilan

### Subventions d'investissement

---

#### Tableau de retraitement des subventions d'investissement

***Cas 1 : avec changement de méthode : la première application des règlements ANC n° 2018-06 et n°2019-04 a entraîné le retraitement des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables et figurant jusqu'à maintenant au sein des fonds propres (comptes 1026 ou 1036).***

Lors de la première application des règlements ANC n° 2018-06 et n°2019-04, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables figurant à la clôture de l'exercice précédent dans les comptes 1026 ou 1036 et présentées au niveau du poste « Fonds associatifs avec droit de reprise » du bilan.

Ce changement de méthode comptable a conduit à un reclassement de ces subventions en compte 13 (poste « Subventions d'investissements » au sein des « Fonds propres consommables » du bilan).

Les quotes-parts de ces subventions d'investissement qui auraient été virées au résultat du ou des exercices antérieurs font l'objet d'une comptabilisation en « Report à nouveau ».

## Notes sur le bilan

### Subventions d'investissement (suite)

---

Les subventions affectées à des biens renouvelables et qui ont été impactées par l'application des règlements ANC n° 2018-06 et n°2019-04, et s'élevant à un montant global nominal de 3 422 637 € correspondent à :

- a) Une subvention de 10 204 € accordée par la Fondation des Hôpitaux de Paris, le 24 novembre 2004 pour l'acquisition d'un mini-bus en 2005.
- b) Une subvention d'investissement d'un montant de 509 428 € accordée par le Conseil Général lors de la restructuration de l'Etablissement. Elle est affectée à des biens renouvelables mais assortie d'une obligation ou d'un droit de reprise en cas de changement d'affectation des locaux ou du cadre juridique (convention entre le département de Loire Atlantique et l'Association).
- c) Une subvention d'investissement de la Caisse Nationale de Solidarité de l'Autonomie pour la restructuration et l'agrandissement de l'Etablissement, soit 1 262 173 €.
- d) Deux subventions accordées et versées par la région Pays de Loire :
  - 1 400 € pour le financement de l'étude de préféabilité eau chaude sanitaire solaire,
  - 19 800 € pour la mise en place de capteurs solaires.
- e) Une subvention d'investissement de Conseil Général pour la restructuration et l'agrandissement de l'Etablissement, soit 1 494 354 €.
- f) Les subventions accordées par les caisses de retraite (ABELIO, ALTEA, CRCCA, CAMARCA, IRICASA et CIRESA) pour la restructuration de l'Etablissement, pour un montant total de 91 315 €.
- g) Une subvention d'investissement attribuée par la Mairie de CAMPBON, le 20 septembre 2005 pour un montant de 33 962 €

La quote-part de ces subventions non encore virée au résultat au 1er janvier 2020 est reprise au résultat au rythme des amortissements à compter de l'exercice 2020.

Les autres subventions d'investissements correspondent à :

- °Une subvention accordée par la CARSAT sur 2018 pour un montant de 3 144€ et sur 2020 pour 7 959€, pour le financement de leves-malades intégrés . Elle est reprise au résultat au rythme des amortissements. Il reste 9 698€ à reprendre au 31 décembre 2020.
- °Une subvention accordée par la commune de Campbon sur 2019 pour une montant de 1 200€, pour le financement d'un vehicule adapté.Elle est reprise au résultat au rythme des amortissements. Il reste 1 054€ à reprendre au 31 décembre 2020.
- °Une subvention accordée par la cpam sur 2019 pour une montant de 2 500€, pour le financement d'un logiciel.Elle est reprise au résultat au rythme des amortissements. Il reste 1 597€ à reprendre au 31 décembre 2020.

## Notes sur le bilan

## Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS	111 397			111 397
Provisions relatives aux autres éléments de l'actif				-
Amortissements dérogatoires				-
Provision spéciale de réévaluation				-
Plus-values réinvesties				-
Produits financiers des ESSMS	273 983	17 428		291 411
Plus-values de cession d'éléments d'actif				-
<b>TOTAL</b>	<b>385 380</b>	<b>17 428</b>	<b>-</b>	<b>402 808</b>

## Répartition des dotations et reprises :

Exploitation  
Financières  
Exceptionnelles

17 428	

En application des règlements ANC n°2018-06 et n°2019-04, les soldes des provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisations existant à la clôture de l'exercice précédent ont été transférés, à l'ouverture de l'exercice, aux comptes de fonds dédiés concernés.

## Notes sur le bilan

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Perte de change					
Charges sur legs ou donations					
Pensions et obligations similaires	215 935	25 055			240 990
Restructurations					
Impôts					
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges	18 864				
<b>TOTAL</b>	<b>234 799</b>	<b>25 055</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>240 990</b>

## Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	25 055
Financières	
Exceptionnelles	

La provision pour travaux de 18 864 € constatée en 2007 a été conservée.

## Notes sur le bilan

## Tableau de suivi des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE			REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	Montant global avant règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Impacts des règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 au 01/01/2020		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
<b>Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS</b>									
Fds dédiés invest-heb-prov txv 2004		28 858	28 858		6 428			22 430	
Fds dédiés invest-soin-dm 2010/2011		5 037	5 037		3 592			1 445	
Fds dédiés invest-soin-invest 2017		11 780	11 780		2 521			9 259	
Fds dédiés invest-soin-lev mal 2018		5 831	5 831		675			5 156	
Fds dédiés invest-soin-lev mal 2019		62 691	62 691		6 542			56 149	
Fds dédiés invest-soin-lev mal 2020		79 454	79 454		4 868			74 587	
Fds dédiés invest-soin-lev mal 2021		15 223	15 223					15 223	
Fds dédiés exploit.-soin-formation		14 887	14 887					14 887	
Fds dédiés exploit-soin-form AS app			0	85 627				85 627	
Fds dédiés exploit-soin-masques			0	2 978				2 978	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>223 761</b>	<b>223 761</b>	<b>88 605</b>	<b>24 626</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>287 741</b>	<b>0</b>

## Notes sur le bilan

## Tableau de suivi des fonds dédiés

Subventions d'exploitation									
F.d.s/subv.fonct. coupe pathos	77 399	-77 399	0					0	
F.d.s/subv.fonct. dispositifs medic;	12 860	-12 860	0					0	
F.d.s/subv fonct.contrats avenir	4 419	-4 419	0					0	
Fds dédiés soin formation	14 887	-14 887	0					0	
<b>TOTAL</b>	<b>109 565</b>	<b>-109 565</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contributions financières d'autres organismes									
			0					0	
			0					0	
			0					0	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ressources liées à la générosité du public									
			0					0	
			0					0	
			0					0	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>109 565</b>	<b>114 196</b>	<b>223 761</b>	<b>88 605</b>	<b>24 626</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>287 741</b>	<b>0</b>

En application des règlements ANC n°2018-06 et n°2019-04, les soldes des provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisations existant à la clôture de l'exercice précédent ont été transférés, à l'ouverture de l'exercice, aux comptes de fonds dédiés concernés.

Le montant global « Utilisation de fonds dédiés » comprend le montant des immobilisations acquises ou le coût de celles produites dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un ou de plusieurs projets définis.

Pour les immobilisations amortissables ainsi financées, le montant de l'acquisition ou le coût de production est rapporté en produits sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	2 160 988	146 982	532 204	1 481 802
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	45 882	45 882		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 972	86 972		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	360 539	360 539		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	65 416	65 416		
Autres dettes (**)	31 762	31 762		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>2 751 559</b>	<b>737 554</b>	<b>532 204</b>	<b>1 481 802</b>

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice

152 132

(\*\*) Dont envers les associés

## Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	28 540
Personnel - congés à payer	110 841
Personnel - autres charges à payer	30 026
Charges s/provision congés à payer	48 340
Organismes sociaux à payer	24 304
Etat charges a payer	35 000
Autres charges à payer	1 975
<b>Total</b>	<b>279 026</b>

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation**

---

**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	31 651		
<b>Total</b>	<b>31 651</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Produits constatés d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Produits constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Notes sur le compte de résultat****Activité et ventilation des produits**

---

## ACTIVITE

Nombre de journées réalisées : 28140 j

## VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION PAR CATEGORIES DE FINANCEURS

Concours publics et subventions d'exploitation		
Financements perçus de l'ARS	1 116 983	36,4%
Financements perçus des départements	300 797	9,8%
Facturation aux usagers	1 637 493	53,4%
Subvention commune	400	0,0%
Subvention Fondation alzheimer	2 000	0,1%
Subvention Etat (apprentissage)	8 917	0,3%
Dons	1 979	0,1%
	<b>Sous total produits de tiers financeurs</b>	<b>3 068 568</b>
		<b>100%</b>
Utilisation Fds dédiés	24 626	
Produits Le Hameau	63 441	
Autres (refacturation repas, remb. Formation, remb assurances...)	37 577	
	<b>Total produits exploitation</b>	<b>3 194 213</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

---

#### Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 5 698 €

Honoraires des autres services : 0 €

## Notes sur le compte de résultat

## Charges et produits exceptionnels

	Charges	Produits
<b>Charges</b>		
Sur opérations de gestion		
Pénalités et amendes	2 300	
Sur opérations en capital		
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	3 268	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Dotation provision	17 428	
<b>Produits</b>		
Sur opérations de gestion		
Autres		23 000
Sur opérations en capital		
Subventions d'investissements virées au résultat		89 998
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL</b>	<b>22 996</b>	<b>112 998</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Contributions volontaires en nature

---

Nous n'avons pas estimé devoir valoriser les contributions volontaires en nature, celles-ci étant d'un montant non significatif.

## **Autres informations**

### **Engagements financiers**

---

- Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2019 entre le représentant de l'Etablissement, le Président du Conseil Départemental de Loire Atlantique et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

- La Mairie de Campbon et le Conseil Général de Loire Atlantique sont cautions solidaires des emprunts suivants :

- ° Prêt locatif social du Crédit Foncier s'élevant à 1 400 000 €
- ° Prêt réhabilitation du Crédit Mutuel s'élevant à 446 044 €
- ° Prêt équipement du Crédit Mutuel s'élevant à 219 000 €

- Des conventions ont été signées en 2009 avec six caisses de Retraite (ABELIO, ALTEA, CRCCA, CAMARCA, IRICASA et CIRESA). Elles prévoient l'attribution de subventions en contrepartie d'un droit de réservation de lits pour une durée de 30 ans. Le montant global des subventions s'élève à 91 315 € (soit 13 045 € / lit réservé).

- La Mairie de Campbon s'est portée caution des deux emprunts souscrits en 2018 portant sur la construction du Hameau :

- ° Prêt locatif social du Crédit Foncier s'élevant à 875 000 €
- ° Prêt CARSAT s'élevant à 120 000 €

## **Autres informations**

### **Engagements retraite**

---

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,34 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : Dernière table de mortalité établie par l'INSEE

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 240 990 €

Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 240 990 €

**Autres informations****Effectif**

---

	Hommes	Femmes	Total	Effectif Equivalent Temps plein
Cadres	1	2	3	1,4
Employés	3	48	51	38,9
Ouvriers			0	
Contrat emploi solidarité			0	
Contrat de qualification			0	
Contrat apprentissage	1	2	3	3,0
Contrat initiative emploi		4	4	2,2
Total	5	56	61	45,5